



L'année scolaire n'avait même pas commencé que les personnels de l'Éducation nationale devaient déjà subir, une nouvelle fois, les déclarations provocatrices du président de la République. L'interview présidentielle a confirmé la mainmise d'Emmanuel Macron sur l'Éducation. Il y a urgence à ce que Gabriel Attal prenne la mesure de l'état d'épuisement, mais aussi de crispation des personnels, qui n'en peuvent plus de se voir jeter en pâture politique et médiatique alors qu'ils et elles tiennent, souvent seul-es, le service public d'Éducation. Et il n'en prend pas le chemin ! Gabriel Attal a cru bon de donner dans la démagogie en annonçant l'interdiction du port de l'abaya à l'école. Mettre l'accent sur cette problématique, occulte tout le reste, et répond davantage à l'agenda politique qu'aux réelles problématiques éducatives. Le jour de la rentrée, il aurait été préférable que les caméras se posent sur nos fiches de paye, les classes sans profs et les effectifs qui explosent !

En ce qui concerne l'uniforme, il y a beaucoup de risques que nous soyons une académie expérimentale ! E. Macron dit que c'est une solution face au harcèlement et aux inégalités sociales, mais nous savons que c'est faux ! Même si des élèves portent le même t-shirt, pantalon, il sera toujours possible de se distinguer avec un portable, une montre etc. Si on veut lutter contre les inégalités et le harcèlement, il faut des moyens.

On attend de Gabriel Attal qu'il soit le ministre de l'Éducation nationale, avec des mesures fortes pour nos salaires et les conditions de travail ! La perte d'attractivité de nos métiers doit absolument être entendue par le ministère et des réponses doivent être apportées. Tout.e.s les enseignant.e.s doivent être augmenté.e.s et sans travail supplémentaire. À travers le Pacte, le ministère fait le choix de faire porter sur les personnels surchargés de travail, la responsabilité d'assurer une nouvelle mission, le remplacement, que l'État est incapable de prendre en charge.

La formation syndicale est un droit mais c'est surtout l'occasion de prendre du recul et de faire le point sur les évolutions de notre métier. Ces temps de réflexion collective, entre pairs, sont de plus en plus nécessaires. Nous vous invitons à nous rejoindre nombreux lors des journées variées que nous vous proposons et qui seront toujours animées par un responsable académique et/ou un responsable national. Nous avons choisi cette année de proposer les dispositifs autour de trois grandes entrées : ma carrière, mon métier et mon syndicat, afin de répondre aux attentes de toutes et tous.

**Le droit à la formation syndicale sur le temps de travail (12 jours par an)** contrairement aux stages de formation continue que le président veut organiser uniquement pendant les vacances scolaires à partir de la rentrée prochaine, est essentiel et indispensable ! Faisons-le valoir, faisons-le vivre ! Alors au plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer sur ces temps de travail et de réflexion toujours enrichissants et conviviaux !

**Fabienne Langoureau, secrétaire générale du SNES-FSU  
Académie de Nice**

NICE C-DIS

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

**SPÉCIAL  
FORMATION  
SYNDICALE  
2023-2024**



**NICE SNES N° 271 SEPTEMBRE 2023**

**SOMMAIRE**

Nice, le 15 septembre 2023  
P. 1 Edito  
P. 2,3 Formation syndicale  
P. 4 Participer, s'inscrire

## MODE D'EMPLOI

### LE DROIT SYNDICAL NE S'USE QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS !

Un-e fonctionnaire (titulaire ou stagiaire), ou un agent non-titulaire, en activité, a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec maintien du traitement (article 34 - 7° du titre II du statut général du fonctionnaire).

### COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer à un stage de formation syndicale, il suffit de déposer auprès de son chef d'établissement, ou son chef de service, une demande de congé pour formation syndicale (selon le modèle p.3), un mois avant la date prévue du stage de formation syndicale. Parallèlement à cette demande de congé, inscrivez-vous auprès du SNES-FSU, Académie de Nice (imprimé à découper page 4). Le SNES-FSU n'adresse pas de convocations aux intéressés.

### QUI PEUT PARTICIPER ?

Les stages de formation syndicale du SNES-FSU sont ouverts à toutes et à tous. N'hésitez pas à transmettre cette publication à vos collègues.

Le SNES-FSU Académie de Nice prend en charge les frais de déplacement et accorde une participation aux frais de repas pour les adhérents intéressés.

# FORMATION SYNDICALE

## CALENDRIER ANNUEL DES STAGES DE FORMATION SYNDICALE 2023-2024

### MILITER DANS UN ÉTABLISSEMENT

#### Stage départemental Alpes-Maritimes

**Date** : Jeudi 9 novembre à 9h30  
**Lieu** : au lycée P. Augier à Nice  
**Animé par** D. Giauffer, V. Margaria et B. Rosso,  
co-secrétaires adjoints de la section départementale.

#### Stage départemental du Var

**Date** : Vendredi 24 novembre à 9h30  
**Lieu** : au lycée Rouvière à Toulon  
**Animé par** J-M Harvier responsable du secteur national action juridique et D. Queyroulet, secrétaire de la section départementale.

**Problématique** : Ce stage est destiné aux militant.e.s des sections d'établissements pour faire le point sur les possibilités d'intervention syndicale dans les établissements :

- Animer la vie syndicale : l'H.I.S., les interventions auprès du C.E., les actions collectives...
- Les principaux droits et devoirs des personnels dans les établissements.
- Les interventions possibles en lien avec les élu.e.s de la FSU : comment intervenir en CA ? Quel relais possible grâce aux élu.e.s départementaux SNES-FSU ?

### PERSONNELS STAGIAIRES

**Problématique** : Pour tout savoir sur sa carrière (droits et devoirs, carrière, promotion, mutations) et les modalités de cette année de stage de formation (évaluation, validation, etc.).

#### Stage départemental des A-M :

**Date** : Mercredi 15 novembre à 9h30  
**Lieu** : INSPE Nice George V  
**Animé par** D. Gode, responsable du secteur Formation des maîtres à Nice et F. Langoureau, secrétaire académique

#### Stage départemental du Var :

**Date** : Mercredi 15 novembre à 9h30  
**Lieu** : Bourse du Travail, Toulon  
**Animé par** D. Queyroulet, secrétaire de la section départementale

### UEP2A : COMMENT ACCUEILLIR DIGNEMENT CES ÉLÈVES ?

**Date** : le jeudi 16 novembre à 9h30

**Lieu** : SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine, NICE

**Animé par** Vassilia MARGARIA, militante au SNES-FSU de Nice.

**Problématique** : la prise en charge des élèves allophones de plus en plus nombreux relève souvent du parcours du combattant. Et les sections UPE2A sont par ailleurs largement insuffisantes compte tenu du nombre grandissant d'élèves allophones. Comment assurer à des élèves dont le parcours et/ou la scolarité sont très différents un accueil digne dans ces conditions ? Ce stage s'adresse aux coordonnateurs/trices des UPE2A, titulaires ou non, et aux collègues qui se sentent concernés par ce dispositif. La journée sera l'occasion de partager les expériences comme les (dys-)fonctionnements divers dans l'académie et de faire le point sur le droit des personnels.

### PERSONNELS NON TITULAIRES

**Animé par** Rozenn Cros,  
responsable du secteur des non titulaires pour la section académique.

**Date** : mardi 14 novembre à 9h30.

**Lieu** : SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine, NICE

**Problématique** : Contrats et carrière (mise en place du décret du 29/08/2016). Possibilités de titularisation et de CDIisation. Droits des non-titulaires : droit à la formation, lecture d'une fiche de paie, évaluation des personnels non-titulaires... Situation de l'emploi des non-titulaires dans l'académie. Concours : internes, externes, etc.

# FORMATION SYNDICALE

## CALENDRIER ANNUEL DES STAGES DE FORMATION SYNDICALE 2023-2024

### MA CARRIÈRE (stage SNES-SNEP-SNUEP)

**Co-animé** par S. Muller, responsable du secteur emploi de la section académique du SNES,  
A. Rongear du secteur "agrégé" du SNES, E. Cazach secrétaire générale du SNUEP,  
C. Mouton secrétaire académique du SNEP-FSU

**Date** : mardi 12 décembre à 9h30.

**Lieu** : lycée Thierry Maulnier à Nice

**Problématique** : Avec la modification des obligations réglementaires de service en 2015 puis la mise en place du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), de nouvelles modalités de carrière ont vu le jour. Avec les syndicats enseignants de la FSU du second degré, découvrez tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur votre carrière sans jamais oser le demander : évaluation (rendez-vous de carrière), avancement d'échelon, changement de grade (hors classe et classe exceptionnelle), changement de corps, etc.

### FONCTIONNAIRES DES VILLES, FONCTIONNAIRES DES CHAMPS (stage FSU PACA)

**Date** : Jeudi 14 et vendredi 15 décembre à 9h30.

**Lieu** : au domaine de Massacan à La Garde

Possibilité d'hébergement sur place (nous consulter)

**Problématique** : Ces deux journées seront l'occasion, à l'aide de l'intervention de chercheurs et d'associations reconnues, de travailler autour d'un certain nombre de notions telles que : l'implantation des Services publics dans ces différentes zones géographiques / l'offre de formation dans les différents territoires / la mobilité et les transports en région PACA / l'indépendance alimentaire dans nos territoires régionaux / la pollution dans ces différentes zones d'habitation. .

### LA TECHNOLOGIE : UNE DISCIPLINE D'AVENIR !

**Date** : fin 2023/début 2024

**Lieu** : SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine, NICE

**Animé par** B. Rosso, militant au SNES et professeur de technologie, A. Durante, responsable national

**Problématique** : Après la suppression surprise de la technologie en 6ème durant l'année scolaire précédente, nous vous proposons une journée de réflexion sur l'avenir de notre discipline. Quelles conséquences de la suppression de la techno en 6ème? Quel avenir pour la matière ? Quels nouveaux programmes pour le cycle 4 ?

### PERSONNELS T.Z.R.

**Date** : jeudi 18 janvier 2024 à 9h30

**Lieu** : SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine, NICE

**Animé par** M. Macciotta, responsable du secteur TZR à la section académique  
et J. Bagge, commissaire paritaire du SNES

**Problématique** : Tout ce que vous devez savoir sur la fonction de TZR : comment se déroulent les affectations ? Puis-je refuser un remplacement ? Vais-je toucher des indemnités et comment les obtenir ? Puis-je refuser des heures supplémentaires ? Dois-je accepter d'être au CDI entre deux remplacements ? Comment faire pour obtenir un poste fixe ?...

**Modèle de demande  
d'autorisation d'absence à  
reproduire et à remettre à  
votre chef d'établissement  
un mois avant la date du  
stage au plus tard.**

Nom et prénom - grade et fonction  
– établissement

à Madame la Rectrice de  
l'académie de Nice,  
sous-couvert de Monsieur  
l'Inspecteur d'académie des Alpes-  
Maritimes (du Var),  
sous-couvert de Monsieur le  
Proviseur (Principal) (Directeur) du  
lycée (collège) (CIO)

Objet : demande d'autorisation  
d'absence

Madame la Rectrice,  
Conformément aux dispositions :  
- de la loi n°84-16 du 11-01-84  
(article 34 alinéa 7), portant statut  
général des fonctionnaires\*  
- de la loi n°82-997 du 23-11-82  
relative aux agents non-titulaires  
de l'État \*  
définissant l'attribution des congés  
pour la formation syndicale, avec  
maintien intégral du salaire, j'ai  
l'honneur de solliciter une  
autorisation d'absence le

\_\_\_\_\_ pour participer à un  
stage de formation syndicale.

Ce stage est organisé par le  
secrétariat académique du SNES-  
FSU, sous l'égide de l'IRHSES,  
organisme agréé, figurant sur la  
liste des Centres dont les stages  
ou sessions ouvrent droit aux  
congés pour la formation syndicale  
(arrêté publié au J.O. du 05-02-93).

Veuillez agréer, Madame la  
Rectrice, l'expression de mes  
salutations respectueuses.

Fait à ... , le ... Signature  
indiquer l'une ou l'autre référence  
selon que vous êtes titulaire ou  
non.

# PARTICIPER, S'INSCRIRE

## CALENDRIER ANNUEL DES STAGES DE FORMATION SYNDICALE 2023-2024

### ÊTRE AESH en 2024

**Date** : lundi 22 janvier 2024 à 9h30.

**Lieu** : Cagnes sur mer (lieu à préciser)

**Animé par** V. Margaria co secrétaire adjointe de la section départementale du SNES-FSU  
et Aurélie DAQUI, responsable AESH au SNUIPP-FSU.

**Problématique** : Ce stage sera l'occasion de revenir sur la construction de ce métier en voie de professionnalisation mais également d'échanger sur la relation avec les élèves et les enseignants. Enfin, nous ferons le point sur les droits (affectation, renouvellement de contrat, formation continue...) des AESH-I, M ou Co, en particulier dans le nouveau contexte des PIAL.

### PRÉPARER LA RENTRÉE

**Date** : Vendredi 26 janvier 2024 à 9h30. **Lieu** : collège La Peyroua, Le Muy

**Animé par** D. Queyroulet secrétaire de la section départementale du Var,  
S. Muller, responsable du secteur emploi de la section académique et  
B. Combette, militant à la section départementale du Var

**Problématique** : Examen de la Dotation Globale (DG), élaboration d'un tableau de répartition des moyens (TRMD), préparation du vote en CA. Postes, heures supplémentaires (HSE, HSA), indemnités (IMP, etc.).

### ENSEIGNER LES LETTRES

**Date** : mardi 9 avril 2024 à 9h30. **Lieu** : lycée Masséna, Nice

**Animé par** F. Langoureau secrétaire académique et

S. Quéniart et S. Meljac, co responsables du groupe Lettres au secteur Contenus du SNES-FSU

**Problématique** : Face aux attentes considérables de l'institution et de la société à l'égard de notre discipline, il s'agira de mener une réflexion syndicale sur le métier de professeur-e de lettres aujourd'hui. Alors que le sentiment de débordement nous envahit bien souvent et que les missions se multiplient, comment retrouver ou maintenir du sens dans l'acte d'enseigner ? Quels champs d'interventions de notre discipline nous paraissent prioritaires ? Quelles difficultés rencontrons-nous au quotidien ? Croiser ces questionnements permettra une réflexion ouverte sur les possibilités d'actions et les perspectives d'amélioration de notre enseignement et de nos conditions de travail.

---

## Bulletin d'inscription à un stage de formation syndicale

Coupon à adresser au **SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine 06000 Nice**

Ou par mail : [s3nic@snes.edu](mailto:s3nic@snes.edu) en précisant vos coordonnées. N'oubliez pas de consulter régulièrement votre espace adhérent pour les mises à jour.

NOM et PRÉNOM : \_\_\_\_\_

Établissement d'exercice : \_\_\_\_\_

Tél (si possible portable) : \_\_\_\_\_

Mel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Je suis intéressé(e) par les stages suivants (cocher les cases de votre choix) dans la limite des 12 journées autorisées :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> MILITER DANS UN ÉTABLISSEMENT 06 | <input type="checkbox"/> MA CARRIÈRE         |
| <input type="checkbox"/> MILITER DANS UN ÉTABLISSEMENT 83 | <input type="checkbox"/> PERSONNELS TZR      |
| <input type="checkbox"/> UEP2A                            | <input type="checkbox"/> PRÉPARER LA RENTRÉE |
| <input type="checkbox"/> PERSONNELS STAGIAIRES            | <input type="checkbox"/> FONCTIONNAIRES...   |
| <input type="checkbox"/> PERSONNEL NON TITULAIRES         | <input type="checkbox"/> TECHNOLOGIE         |
| <input type="checkbox"/> ÊTRE AESH EN 2024                | <input type="checkbox"/> LETTRES             |